Le peuple valdôtain

1 • L'Union Valdôtaine, Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **1 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

25 OCTOBRE 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18008 **40**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

Quatrième partie

Je décide quand même...

Guido Cesal

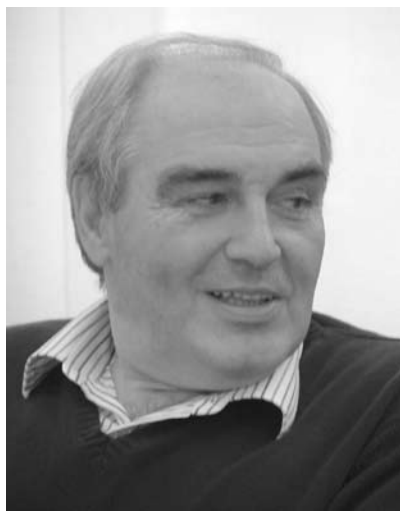

Cette semaine encore, je vous parlerai des raisons qui nous motivent à ne pas prendre part au vote du 18 novembre. Abordons ensemble le thème de l'indication préalable des alliances.

« Indication préalable des alliances »

Ce système aboutit fatalement au bipolarisme.

Les partis seraient **obligés** de constituer des coalitions très marquées politiquement par la caractérisation «droite» - «gauche».

C'est un clivage que nous avons toujours refusé car il représente la négation des intérêts d'une minorité telle que la nôtre.

La philosophie à la base de l'Union Valdôtaine, un Mouvement de rassemblement, ouvert aux hommes et aux femmes de différentes tendances politiques, s'identifie dans les valeurs communes de l'autonomie, du fédéralisme, de la laïcité et de la défense de son particularisme linguistique et culturel.

Cette proposition référendaire qui prévoit la sournoise introduction du système électoral majoritaire, toujours combattu par l'Union Valdôtaine, minimise et marginalise le rôle des partis et des mouvements et détermine la prévalence de la coalition sur les différentes identités des listes coalisées.

La possibilité d'obtenir, avec le 43% des suffrages, 60% des élus au Conseil (21 Conseillers) apparaît paradoxale.

C'est une étrange conception de la démocratie que de concéder à une minorité la majorité des élus. Sauf si l'on a placé cet objectif en tenant compte du résultat du «Galletto» aux dernières élections politiques.

La loi approuvée par le Conseil de la Vallée (30 voix sur 35 conseillers présents) introduit un élément important: la **possibilité** de souscrire un programme commun de la part de deux, ou plus, listes.

Il s'agit d'une possibilité, sans aucune obligation formelle, mais qui, dans la logique de la clarté et de la transparence, indique auparavant l'engagement de ces listes à gouverner ensemble au cas où elles remporteraient la majorité (50%) aux élections.

Un deuxième tour est prévu au cas où aucune liste, ou ensemble de listes qui ont souscrit un programme commun, n'ait rejoint 50% des voix. Le système reste proportionnel avec correction (il faut avoir au moins deux candidats élus au premier tour pour participer au partage des sièges au Conseil de la Vallée et obtenir au moins le pourcentage d'un élu pour contribuer, avec ses voix, à l'établissement du chiffre électoral qui détermine la possibilité de rejoindre la moitié des voix et de jouir, dans des cas particuliers, de la prime de gouvernabilité).

C'est une prévision qui défavorise les petites entités, non significatives, les listes de «condominio» ou les forces qui n'ont aucune représentativité effective, mais qui ont comme unique but de créer de la confusion et de se rendre disponibles au chantage.

Ces modifications s'insèrent organiquement et harmoniquement dans le système précédent et offrent à l'électorat la possibilité de connaître antérieurement les forces qui gouverneront ensemble même si chacune d'entre elle participait à la compétition avec son propre symbole et avec sa propre campagne électorale.

à suivre

> *…Questa è la strada migliore secondo me: non andare a votare. Il referendum è uno strumento democratico dagli effetti semplificati a volte addirittura rozzi, è un istituto di fronte al quale bisogna porsi laicamente scegliendo tra le tre ipotesi possibili: sì, no, non voto. Sono tre le ipotesi, a tal punto che lo stesso ordinamento costituzionale lo esplicita attraverso la fissazione di un quorum minimo per la validazione dell'esito referendario. Quorum che non è richiesto infatti a nessun altra modalità elettorale. Per questo penso che si possa decidere consapevolmente, ripeto consapevolmente, come esercizio attivo il non partecipare al voto…*
>
> (S. Cofferati, Articolo 18: io non vado a votare. Intervista a S. Cofferati, l'Unità, 12 maggio 2003)

PAS DE SENS, PAS DE VOTE

Les rencontres de cette semaine:

LUNDI 29 OCTOBRE 2007 - 20H30

SAINT-DENIS	Salon Cly
VILLENEUVE	Salon de la paroisse
FONTAINEMORE	Salle St-Roch - Centre d'accueil Mont-Mars

MARDI 30 OCTOBRE 2007- 20H30

GIGNOD	Salle des écoles élémentaires
CHALLAND-SAINT-VICTOR	Salle Polyvalente
PONTEY	Microcommunauté

MERCREDI 31 OCTOBRE 2007- 20H30

LILLIANES	Salle Communale (ex Proloco)
LA THUILE	Salle Communale
RHEMES-NOTRE-DAME	Salle Communale
POLLEIN	Salle polyvalente de la Commune

SAMEDI 3 NOVEMBRE 2007- 20H30

PONT-SAINT-MARTIN	Salle polyvalente «Palazzetto dello Sport»
VALGRISENCHE	Salle polyvalente de la Commune
DOUES	Salle Communale
FENIS	Salle Tsanté de Bouva

PAS DE SENS, PAS DE VOTE

Pas de sens, pas de vote

Les rencontres sur le référendum ont débuté

Ne pas se rendre aux urnes est un choix, le référendum est une chose importante: il ne faut pas se laisser instrumentaliser.

Le comité pour la défense de l'autonomie régionale et ses organes prévus par le Statut Spécial de la Vallée d'Aoste, constitué par les forces politiques et le représentant de la société civile qui sollicitent la non participation au vote référendaire du 18 novembre prochain, ont organisé des rencontres pour illustrer les motivations à la base du choix conscient de la NON participation au vote référendaire du 18 novembre prochain, les propositions de réaménagement de l'hôpital de l'avenue Genève ainsi que les modifications déjà apportées, par le Conseil de la Vallée, à la loi électorale actuelle.

Modifications qui, rappelons-le, ont déjà obtenu une très large majorité de consensus – 30 conseillers sur 35 – de la part de la quasi-totalité des forces politiques au sein de notre organisme législatif le plus important.

Nous avons participé aux comices organisés par l'UV, voici les thèmes les plus importants abordés lors des débats.

Châtillon - 19 octobre

Un public nombreux et attentif a participé à la rencontre organisée à Châtillon, en la présence du Président de la Région Luciano Caveri et de l'assesseur à la Santé Antonio Fosson.

En premier lieu, l'assesseur Fosson a voulu expliquer, point par point, l'absurdité du référendum qui concerne la construction d'un nouvel hôpital.

« Tout d'abord, il faut remonter en 1994, au moment où la junte Viérin avait décidé à l'unanimité de racheter l'Ospedale Mauriziano pour 26 milliards de lires: il y avait parmi les autres assesseurs Vallet,

SUITE PAGE 6

Nous avons déjà voté !

La réforme électorale régionale fut le thème principal de la dernière séance du Conseil de la Vallée, qui s'est déroulée du 17 au 19 avril dernier, et qui a été approuvée avec 30 voix sur 35 en sa faveur. Le Conseil régional est une expression directe des citoyens: il est bien évident alors que l'on a déjà voté!

Nous présentons ci-dessous, encore une fois, les points fondamentaux qui caractérisent les trois projets de loi approuvés par le Conseil.

Système électoral

- Maintien du Système proportionnel;
- Barrage de liste (2 Sièges pleins);
- Barrage de coalition (1 Siège - Les votes attribués aux listes qui n'arrivent pas à un siège ne sont, à aucun effet, considérés valables);
- Pourcentage de femmes (minimum 20%);
- Représentativité de la minorité Walser;
- Introduction de la *possibilité* de souscrire de la part de 2 ou plusieurs listes un *«programme commun»;*
- Vote exclusivement pour la liste (*même si on a souscrit un «programme commun»)*;
- 3 préférences;
- Pas d'indications sur la fiche électorale de symboles qui représentent le *«programme commun»;*
- Prime de gouvernabilité (la liste, ou les listes qui ont souscrit un *«programme commun»,* qui obtient entre 50% + 1 voix jusqu'à 60% acquiert 21 sièges). Dès 60% des votes ont retourne au système proportionnel pur. (22, 23 etc.);
- Si une liste ou plusieurs listes qui ont souscrit un *«programme*

SUITE PAGE 5

Aperçu des décisions du Gouvernement régional: séance du vendredi 19 octobre

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement, qui a confié à l'agence Artemedia d'Aoste le soin de concevoir et de réaliser un logo, ainsi que de créer un site Internet afin de valoriser l'image du bouquetin albinos localisé sur le territoire de la Vallée d'Aoste, a engagé une dépense de 15 000 euros à cet effet.
La Région a nommé ses représentants au sein du Conseil des commissaires aux comptes de l'ARPE, pour les cinq prochaines années: il s'agit de Luigi D'Acquino, Gianluca Villa et Katia Laurent (membres titulaires) et de Corrado Caputo et Silvia Tesio (membres suppléants).

ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET POLITIQUES DU TRAVAIL
Le Gouvernement a donné son accord pour que la Région participe, en qualité d'organisme «réutilisateur» et de partenaire de la Région Emilie Romagne, au projet « Ri-IDO-Riuso Incontro Domanda Offerta nell'ambito del sistema informativo del lavoro », qui sera soumis au Centre national pour l'informatique de l'administration publique.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
Le Gouvernement a approuvé le projet d'exécution de la deuxième tranche des travaux de construction d'un chemin rejoignant le sentier reliant Champ à Senizey, dans la commune de Perloz, et a prévu une somme de 850 724 euros à cette intention.

BUDGET, FINANCES, PROGRAMMATION ET PARTICIPATIONS RÉGIONALES
La Région participera au projet «Riva-Riuso People Vallée d'Aoste», relatif au recyclage et à la contextualisation des solutions People (Progetti Enti On-line Portali Locali E-government), proposé par la Commune de Florence, qui sera soumis au Centre national pour l'informatique de l'administration publique.

ÉDUCATION ET CULTURE
L'Exécutif a décidé de confier, à l'Association culturelle Immagine de Milan, l'organisation de l'exposition «Les Beatles arrivent. Histoires d'une génération» qui ouvrira ses portes simultanément au Musée archéologique régional et au Centre Saint-Bénin d'Aoste du 7 décembre 2007 au 4 mai 2008.
Un fond de 80.000 euros sera transféré au Diocèse d'Aoste aux fins de la restauration de l'immeuble abritant les archives du Chapitre de la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption d'Aoste.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le Gouvernement a débloqué un financement additionnel de 497 911 euros en vue de la réalisation d'un bâtiment polyfonctionnel destiné à accueillir le Centre d'éducation et d'assistance (CEA) pour handicapés et la maison des jeunes de la commune de Hône.
Un montant de 6 191 725 euros sera dévolu au financement de l'accord complémentaire passé avec le Ministère de la Santé à propos du programme de restructuration et de mise aux normes des locaux de l'hôpital sis avenue de Genève à Aoste.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
Un montant de 1 268 854 euros servira au financement des projets d'exécution relatifs au réaménagement du cours du Savara, à la hauteur de Creton, et de l'enquête géognostique nécessaire à l'étude géologique, géo-mécanique, géotechnique, hydrogéologique et hydraulique du glissement de terrain de Bosmatto, dans la commune de Gressoney-Saint-Jean.
Le Gouvernement a par ailleurs approuvé la variante substantielle générale apportée au plan régulateur général de la Commune de Nus.
Il a également approuvé une dépense de 556 275 euros, destinée aux aides à la construction ou reconstruction de toitures en lauzes octroyées au titre du mois de septembre 2006.
L'Exécutif consacrera 93 381 euros à la variante en cours de travaux des interventions de sécurisation de la piste cyclable de Fénis.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Le Gouvernement a donné son feu vert à l'achat d'espaces publicitaires, moyennant une somme de 8 000 euros, dans le cadre de la promotion de l'image touristique de la Vallée d'Aoste.
L'association Pila events recevra une aide de 187 000 euros en vue de l'organisation du «Parallelo di Natale 2007 – Grand Prix de la Vallée d'Aoste – Mémorial Leonardo David et Pietro Fosson», ainsi que d'une autre descente en parallèle réservée aux personnalités; ces compétitions de ski alpin pour hommes et femmes se dérouleront à Pila les 22 et 23 décembre prochain.
L'Exécutif a enfin chargé la société Musumeci Spa de Quart d'imprimer 20 000 exemplaires de l'opuscule de promotion touristique italien/français Neve/Neige et 10 000 exemplaires de l'opuscule anglais/allemand Snow/Schnee, pour un montant de 9 942 euros.

Le patois de Hône a son dictionnaire

Afin de ne pas disperser le patrimoine linguistique de sa communauté, l'administration communale de Hône a financé la publication d'un «Dictionnaire des dialectes francoprovençales de Hône».
Le livre a été réalisé grâce au travail de recherches conduit par 'Les Amis du patois', c'est-à-dire: Annita Bordet, Giovanna Favre, Maria Perret, Daria Priod, Santina Vaser, Luca Brulard, Alberto Colliard, Ivano Favre, Marcello Priod, coordonnées par Raimondo Martinet.
A l'occasion, un programme de manifestations a été réalisé. Après la soirée de samedi 20, dediée au théâtre patoisant, vendredi prochain 26 octobre aura lieu une table ronde sur le futur des patois valdôtains, samedi 27 le Comité des Traditions Valdôtaines organisera une 'veillà' et dimanche 28 aura enfin lieu la présentation officielle de ce nouveau dictionnaire.

TOUSCO srl
Produzione
Commercializzazione
Qualità
Convenienza
Produzione tubi e raccordi in PVC e PE

• edilizia
• acquedotti
• irrigazione
• fognature
• impianti industriali
I tubi sono a norma UNI e marchio I.I.P.
Stabilimento, e vendita ingrosso e privato
zona industriale
11020 DONNAS Aosta
☎ 0125 80 65 01 R.A.
FAX 0125 80 51 18
Punto vendita
via Baio, 10
10013 BORGOFRANCO D'IVREA Torino
☎ 0125 75 12 46

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014
CCP 11739117
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 2 6,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Roman

«Le sonneur de cloches» d'Irma Bonfillon

Christel Lambot

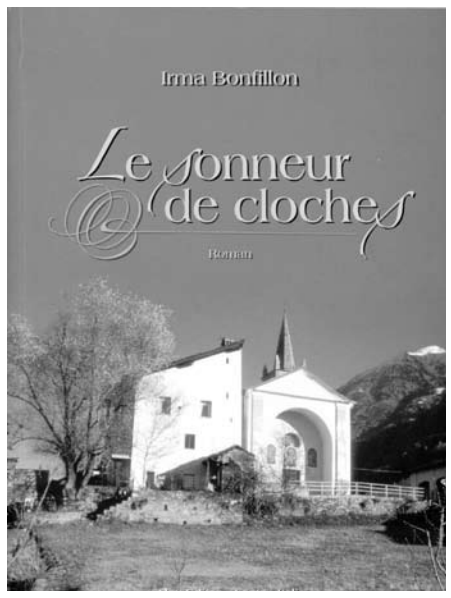

Auteur de poèmes, de pièces de théâtre, de romans, d'articles de presse, ainsi que de tableaux, Irma Bonfillon est valdôtaine dans l'âme depuis 1975, date à laquelle elle a décidé de s'installer dans la région. Depuis, elle a sans cesse œuvré pour l'épanouissement de la culture et de la langue française en Vallée d'Aoste. Cette année, Irma Bonfillon a fait cadeau à ses lecteurs d'un nouveau roman de plus de trois cents pages, intitulé «Le sonneur de cloches» (Alex Editor). Ainsi qu'elle l'explique dans la préface, ce récit lui a été en partie dicté par son subconscient : «tout est fictif excepté les épisodes historiques et l'ambiance d'antan, mais tout aurait pu être vécu». C'est exactement la sensation qui se dégage au cours de la lecture : un chapitre après l'autre, le lecteur s'attache aux personnages de papier, laisse vagabonder son imagination et se plaît à imaginer qu'ils ont réellement vécu, que c'est leur esprit qui a soufflé cette histoire à l'oreille de l'auteur, afin qu'elle la fasse connaître aux Valdôtains du XXI[e] siècle.
Au cœur du récit, une famille paysanne de Charvensod. Catherine, la mère et la patronne, élève seule ses trois garçons : revêche, mais bonne, elle gouverne la maisonnée et en particulier Flavien, le seul de ses fils qui restera avec elle à la ferme. Catherine va prendre sous sa tutelle une petite cousine bourgeoise qui a perdu ses parents, Delphine. Avec habileté, elle va s'arranger pour que son Flavien épouse la jeune fille. Les sentiments des jeunes mariés sont purs, mais ils vont se heurter à bien des difficultés : la présence envahissante de la vieille maman jusqu'à son décès, le travail pénible, puis – surtout – la guerre et la perte de leur petit garçon, Jean-François. Au fil du temps et contre toute attente, c'est Delphine qui va reprendre la ferme en main ; Flavien, forcé par les événements à devenir fossoyeur, s'éloigne d'elle et sombre dans la déprime. Comment vont-ils s'en sortir ?
Au-delà de ces personnages qui semblent venus tout droit du passé pour nous interpeller, ce qui ressort en particulier de ce roman d'Irma Bonfillon, c'est l'amour pour la terre, pour «la montagne changeante et superbe, partout présente et dominatrice». L'amour pour les habitants de la Vallée est lui aussi très fort : l'auteur souligne la force des paysans, fiers et laborieux, dont la pudique humanité – dissimulée par la rudesse et la ténacité – aiguise une susceptibilité permanente, une ironie un peu primaire, mais bon enfant.
Si vous souhaitez en savoir plus sur Irma Bonfillon, nous vous conseillons de visiter le site Internet www.irmabonfillon.com.

Du 31 octobre au 4 novembre

«Salon du Mieux Vivre» en Haute-Savoie

L'assesseur à l'Éducation et à la Culture, Laurent Viérin, a participé le 22 octobre dernier, à l'Écomusée Paysalp de Viuz-en-Sallaz (Haute-Savoie), à la présentation du *Salon du Mieux Vivre*, en programme à La Roche-sur-Foron du 31 octobre au 4 novembre prochain.
L'invité d'honneur de l'édition 2007 du Salon est le Projet communautaire *Paysages… à croquer*, dont le Bureau Régional Ethnologie et Linguistique-BREL, de l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture, et le Service des Politiques communautaires de l'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles sont chefs de file côté italien.
Paysages… à croquer a comme objectif principal la valorisation culturelle, économique et rurale des paysages agricoles patrimoniaux.
C'est pourquoi l'espace qui lui est réservé (375 m²) symbolisera les trois grands thèmes paysagers pris en examen: l'alpage, les vergers, le vignoble.
Il mettra en scène, de manière très ludique, les aspects du patrimoine alpin qui ont fait l'objet de recherches et présentera les initiatives et les productions du projet, telles que la diversité des variétés de fruits, les recettes locales et les produits régionaux (avec dégustations à l'appui), les contes et légendes, un jeu interactif sur l'aménagement et la gestion des territoires de montagne, les films – parmi lesquels *Il était une fois… les délices du petit monde*, du réalisateur valdôtain, Joseph Péaquin, qui a été sélectionné à l'occasion de nombreux festivals dont celui de Locarno en 2006 – les publications, dont *Merveilles dans la Vallée* et *La Vallée d'Aoste au fil des jours*, toutes deux primées à différentes occasions.

Quarantième anniversaire de la fondation de la Société valdôtaine de Préhistoire et d'Archéologie

F.C.G.

La Société valdôtaine de Préhistoire et d'Archéologie, fondée en 1967, promeut et patronne des recherches, des études, des conférences, des publications, des visites d'étude et toute initiative visant à la conservation et à la mise en valeur des monuments préhistoriques, protohistoriques et archéologiques de la Vallée d'Aoste.
À l'occasion du quarantième anniversaire de sa fondation, des rencontres sont prévues les 27 et 28 octobre prochains, en collaboration avec la Présidence de la Région, l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture et la Présidence du Conseil régional. Figurent au programme: le samedi 27 octobre, une visite guidée aux récentes fouilles archéologiques de la ville d'Aoste, réservée aux invités, et, le dimanche 28 octobre, à 9h00, une séance solennelle publique à Nus, qui aura lieu dans la salle du Conseil communal.
Après les allocutions des autorités et des représentants des institutions et des sociétés culturelles invitées, le président de l'association, M. Damien Daudry, interviendra sur le thème «La Société valdôtaine de Préhistoire et d'Archéologie, quarante ans au service de l'Archéologie en Vallée d'Aoste et dans les Alpes occidentales». Au cours de la rencontre sera aussi présenté le XVIII[éme] Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines, consacré aux «Actes du XI[éme] Colloque sur les Alpes dans l'Antiquité».

À l'ombre de Cerlogne
Passe le temps… restent les saints

Alexis Bétemps, président du Centre, et Christel Lambot, chercheuse, vous parleront du temps qui passe et des comportements de l'homme dans la vie quotidienne en Vallée d'Aoste.

Cette dernière rencontre du 2007, organisée par le Centre d'Études francoprovençales « René Willien » de Saint-Nicolas, se déroulera au siège de

Saint-Nicolas, jeudi le 8 novembre 2007 à 18h

- Alexis BÉTEMPS — *Les saints qui rythment les jours et les saisons*
- Christel LAMBOT — *Le temps qui passe*

Région Autonome Vallée d'Aoste
Regione Autonoma Valle d'Aosta
Assessorat de l'Éducation et de la Culture
Direction des Activités Culturelles
FONDAZIONE CRT
SAISON CULTURELLE

MUSICA
VENERDI 9 NOVEMBRE
Aosta, Teatro Giacosa
Il nostro canto libero
L.M.C. in concerto
ospite Francesco Rapetti

LUNEDI 12 NOVEMBRE
Aosta, Teatro Giacosa
Soirée Debussy
con Catherine Spaak

TEATRO
JEUDI 15 NOVEMBRE
Aoste, Théâtre Giacosa
Adultères
de Woody Allen

CONFERENZA
VENERDI 16 NOVEMBRE
Aosta, Biblioteca regionale
L'altra energia Che cosa si può fare per sostituire il petrolio e salvare l'ambiente
Piero Bianucci

TEATRO
MARTEDI 6 E
MERCOLEDI 7 NOVEMBRE
Aosta, Teatro Giacosa
Miss Universo
con Angela Finocchiaro

CONFERENZA
JEUDI 8 NOVEMBRE
Aoste, Bibliothèque régionale
Les risques alimentaires
Alain Periquet

MUSICA
MERCOLEDI 21 NOVEMBRE
Aosta, Teatro Giacosa
Davide Mancini

Saison culturelle 2007 08

PUNTO VENDITA MUSEO ARCHEOLOGICO
Piazza Roncas Tel. 0165-32778
Numero verde 800 141 151
www.regione.vda.it
saison@regione.vda.it

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Approbation du projet de loi n°173 par le Conseil de la Vallée

Réorganisation en matière de logements résidentiels

L'Assesseur Cerise : « Une réponse concrète aux problèmes et une étape importante dans le programme de majorité »

Le Conseil de la Vallée a approuvé, le jeudi 18 octobre dernier, le projet de loi n°173 *« Dispositions de réorganisation en matière de logements résidentiels. Modifications de la loi régionale n°33 du 8 octobre 1973 »* par 23 voix favorables et 6 abstentions (Arcobaleno Vallée d'Aoste, DS-Gauche Valdôtaine et La Casa delle Libertà).

C'est le Conseiller régional Fedele Borre, également Président de la III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*, qui a illustré la loi.

Le 16 mai dernier, à la fin des travaux de la *Table de concertation sur les politiques de l'habitation*, créer aux termes de la loi n°9 du 8 février 2007 pour faire en sorte que les institutions centrales, régionales et locales identifient les ressources et les instruments financiers et normatifs nécessaires aux nouvelles politiques d'habitation à débuter dans le pays et dans chaque région, un *Document* unitaire -que je considère pouvant être un précieux point de repère pour notre discussion- a été signé.

Ce document permet en effet d'intégrer le *Projet de loi n°173* dans le nouveau scénario institutionnel qui est en train de se dessiner et de pouvoir évaluer de manière objective les contenus et les potentialités qui y sont présents.

Le programme national, est-il écrit dans le *Document* approuvé par la Conférence des Régions et des Provinces autonomes, *devra, substantiellement, créer un cadre de référence pour la programmation régionale, indiquant les lignes directrices et les objectifs généraux nécessaires pour donner une réponse aux problèmes présents dans le pays. Les programmes régionaux*

auront le devoir d'identifier ponctuellement les besoins spécifiques de chaque territoire et les typologies d'interventions nécessaires pour y répondre, en valorisant les projets des collectivités locales et des opérateurs accrédités.

Et c'est justement à la réalité régionale, dans son contexte environnemental et social, que l'on s'est référé pour affronter les thèmes liés à l'habitation et donner une réponse aux différentes exigences qui s'y rapportent.

Pour œuvrer dans cette direction, il a été considéré prioritaire de définir un parcours qui, à l'intérieur d'un cadre de programmation précis, parte de l'identification des besoins, définisse les typologies d'interventions et en assure la faisabilité à travers la définition des procédures et des sources financières.

Ce n'est donc pas un « libro dei sogni » que nous sommes en train d'examiner mais un instrument souple et concret qui aborde les problèmes à affronter de manière réaliste, sans annuler les normes qui sont actuellement encore fonctionnelle ou qui peuvent faire l'objet d'intégrations spécifiques ou modifications nécessaires.

L'article 1 traite des objectifs à atteindre. Il ne s'agit pas d'une simple liste de ces objectifs : l'exigence de se concerter avec les Communes et les sujets publics et privés qui agissent dans le secteur du logement résidentiel est clairement indiquée, afin que de poursuivre des objectifs de qualité et de bonne condition de vie non seulement à l'intérieur de l'habitation mais aussi dans l'environnement qui l'entoure.

L'article 2 définit notamment les modalités et les instruments à travers lesquels rendre opérationnelle la planification régionale. Je tiens à souligner un élément important : la valorisation et l'implication des collectivités locales, que le *Document sur les politiques de l'habitation*, cité précédemment, indique comme un passage essentiel dans la programmation régionale. Et c'est le rôle, fort et significatif, que ce projet de loi confie au Conseil permanent des collectivités locales.

La création du *Fonds régional pour les politiques de l'habitation*, prévu par l'article 5 constitue le cœur de ce projet de loi.

L'article 6 précise les différentes catégories d'intervention (aussi bien structurelle qu'économique) qui peuvent être objet d'un financement. A côté des secteurs comme les logements résidentiels subventionnés et conventionnés, les emprunts pour la première habitation et le soutien à la location, de nouvelles dépenses ont été prévues, qui permettront d'augmenter le rayon d'action des interventions et de donner des réponses concrètes aux problèmes.

Le Plan triennal et les POT relatifs détermine en effet les ressources financières à attribuer à la réhabilitation du patrimoine résidentiel existant, pour soutenir les classes sociales les plus faibles, aux urgences de logement, aux initiatives visant à économiser l'énergie, etc.

Le point de départ de toute action, que le projet de loi veut mettre en place, est l'utilisation prioritaire du patrimoine résidentiel déjà existant. Et cela pour une raison bien précise : l'épuisement des zones bâtissables qui est accompagnées par une grande quantité d'habitations non utilisées par la population (46% du patrimoine total), en partie parce que dégradées mais le plus souvent parce que le propriétaire préfère louer de manière discontinue ou même ne pas mettre ses propriétés sur le marché. Pour débloquer cette situation il faut agir tant sur le versant public que privé.

Les articles 16, 17 et 18 réglementent respectivement la Mobilité extraordinaire, la Qualité du processus de construction et les Coûts maxima de construction.

La dernière partie de ce projet de loi concerne les modifications introduites dans la loi régionale n°33 du 8 octobre 1973 (constitution de fonds de rotation régionaux pour la promotion d'initiatives économiques sur le territoire de la Vallée d'Aoste).

Je voudrais terminer mon rapport en citant le point de départ contenu dans le Document approuvé par la Conférence des Régions et des Provinces autonomes pour se présenter à la Table de concertation avec le Gouvernement avec une position claire et unitaire.

Le problème de la maison est redevenu une urgence nationale au cours de ces dernières années, qui ne peut plus être résolue seulement avec des réponses partielles et insuffisantes, sans perspectives futures à long terme.

Je suis convaincu que ce projet de loi, que nous approuvons aujourd'hui, constitue une réponse claire et concrète qui va dans cette direction.

A.P.F. : Promotion des langues européennes

La XX[ème] Assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie se tient en ce moment à Skopje, en Macédoine.

Le Conseil de la Vallée y est représenté par son Président, Ego Perron, qui est aussi le Président de la Commission Education, Communication et Affaires culturelles de l'A.P.F., et par les Conseillers régionaux Dario Comé, Marco Fey, Giulio Fiou, Roberto Vicquéry et Marco Viérin.

A l'ordre du jour de la réunion en terre macédonienne: «*La Francophonie et les dispositifs de promotion des langues européennes*» et «*Les politiques migratoires dans l'espace francophone européen*».

Le Président Perron illustrera en particulier une contribution de la section valdôtaine qui permettra de faire un certain nombre de réflexions qui découlent de l'expérience valdôtaine, terre d'émigration vers les pays francophones -et aujourd'hui terre d'accueil pour un nombre croissant d'émigrés-, qui a su bien intégrer la plupart des flux migratoires, et de confronter notre situation avec les expériences des autres pays européens.

Les autres membres de la délégation valdôtaine seront particulièrement engagés sur les aspects de la Francophonie et des dispositifs de promotion des langues européennes dans les milieux francophones et dans les pays d'Europe centrale et orientale, en présentant des actions au niveau de l'appui des politiques linguistiques et des statistiques portant sur la présence du français dans les pays de la région.

L'activité des Commissions

Lundi 29 octobre 2007 – II[ème] Commission permanente *Affaires générales*

projet de loi n°186 présenté par le Gouvernement régional *« Entretien, pour l'année 2007, du système normatif régional. Modifications de lois régionales et d'autres dispositions »*. Rapporteur : le Conseiller Robert Vicquéry.

Vendredi 26 octobre 2007 – V[ème] Commission permanente *Services sociaux*

projet de loi n°186 présenté par le Gouvernement régional *« Entretien, pour l'année 2007, du système normatif régional. Modifications de lois régionales et d'autres dispositions »*. Rapporteur : le Conseiller Dario Comé;

audition de l'Assesseur à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales concernant le *« Monitorage des activités prévues par le Plan régional pour la santé et le bien-être social 2006/2008 »*.

Jeudi 25 octobre 2007 – I[ère] Commission permanente *Institutions et Autonomie*

audition de Giovanni Aldighieri, Syndic de la Commune de Carema, concernant la **proposition** *« Commune de Carema. Demande de séparation de la Région Piémont et de rattachement à la Région Vallée d'Aoste »* ;

avis sur le projet de décret législatif *« Dispositions d'exécution du Statut spécial de la Région Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta concernant le transfert de fonctions en matière de santé humaine et santé vétérinaire »*.

Mercredi 24 octobre 2007 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*

auditions concernant le **projet de loi n°186** *« Entretien, pour l'année 2007, du système normatif régional. Modifications de lois régionales et d'autres dispositions »* : Giuseppe Isabellon, Assesseur à l'Agriculture et aux Ressources naturelles ; Alberto Cerise, Assesseur au Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages publics ;

projet de loi n°186 présenté par le Gouvernement régional *« Entretien, pour l'année 2007, du système normatif régional. Modifications de lois régionales et d'autres dispositions »*. Rapporteur : le Conseiller Fedele Borre ;

auditions concernant le **projet de loi n°180** *« Nouvelles dispositions en matière de gestion des déchets »* et la **proposition de loi n°179**, présentée par les Conseillers Dina Squarzino, Alessandro Bortot et Ugo Venturella *« Introduction d'une tarification pour la gestion des déchets et dispositions en matière d'utilisation de vaisselle dans les réfectoires et au cours des foires »* : Giuseppe Censi, Président de la Confédération Nationale Artisanat ; Eugenio Salmin, Président de la Confartigianato Vallée d'Aoste ; Marino Vicentini, Président de l'Association Artisans Vallée d'Aoste et Federico Jacquin, Président de la Section bâtiment Confindustria Vallée d'Aoste ; Cassiano Pascal, Syndic de la Commune de La Salle ; Massimo Tamone, Syndic de la Commune d'Etroubles ; Armando Centre, Syndic de la Commune de Bionaz, Joel Creton, Syndic de la Commune d'Ollomont ;

projet de loi n°180 *« Nouvelles dispositions en matière de gestion des déchets »*. Rapporteur : le Conseiller Fedele Borre ;

proposition de loi n°179, présentée par les Conseillers Dina Squarzino, Alessandro Bortot et Ugo Venturella *« Introduction d'une tarification pour la gestion des déchets et dispositions en matière d'utilisation de vaisselle dans les réfectoires et au cours des foires »*. Rapporteur : le Conseiller Ugo Venturella.

Le prix de la démocratie et le coût de la démagogie

Joseph Rivolin

J'ai dédié mes précédents articles aux coûts de la politique (que je préfère définir le prix de la démocratie): mais il faut aussi parler des coûts de l'anti-politique, ou si vous préférez le prix de la démagogie.

Car la démagogie a aussi des coûts, qui se répercutent lourdement sur les finances publiques. Un exemple? Le référendum du mois de novembre prochain, qui a une nature essentiellement anti-politique.

Nous en appelons à témoin son metteur en scène lui-même, M. Elio Riccarand, qui a clairement affirmé que le but est de «abbattere il Palazzo».

Le vote du 18 novembre n'a donc pas grand-chose à voir avec l'expression de la volonté populaire: c'est plutôt un instrument comme un autre (vous souvenez-vous des fameux «cartelli»?) mis en œuvre par l'«armata stronca-leone» qui, depuis une vingtaine d'années, cherche inutilement à détruire l'Union Valdôtaine, tout en détruisant aussi tout ce qu'elle représente.

Combien coûte aux contribuables le référendum voulu par M. Riccarand & C.ie? C'est lui-même qui estime la dépense en un demi million d'euros. Ecoutons-le dans l'interview qu'il a donné au journal «Gazzetta Matin», et on pourra apprécier la logique de son raisonnement.: «I cittadini devono andare a votare anche per non alimentare le spese inutili della politica.

Sarebbe incredibile spendere 500.000 euro per poi non andare al voto».

Traduction: «Puisque mon comité référendaire, en profitant d'une loi sur le référendum naïvement (?) votée par ce même Conseil de la Vallée que je veux délégitimer, vous oblige à dépenser un demi million d'euros sortis de vos poches, si vous voulez faire fructifier l'investissement que vous avez fait bien malgré vous, il vous faut aller voter pour me permettre de démontrer que j'ai raison: c'est-à-dire que les conseillers (qui ont eu la brillante idée de me mettre en main l'arme qui me permet de tirer sur eux) représentent un système anti-démocratique».

M. Riccarand a sans doute raison sur un point, lorsqu'il constate implicitement la parfaite *imbecillitas*, au sens étymologique du mot, de la loi sur le référendum propositionnel, qui met imprudemment l'instrument capital de la souveraineté populaire – le pouvoir législatif – dans les mains d'une minorité de rancuniers.

Car il suffit que 45% des électeurs se rendent aux urnes pour que le résultat du référendum engage 100% des citoyens; et si les propositions de Riccarand & C.ie obtiennent un «oui» en plus que les «non» les lois électorales existantes seront abrogées; autrement dit, il suffit qu'environ 22,6% des électeurs votent «oui», pour effacer les lois que 30 conseillers sur 35 – c'est-à-dire 85,7% des représentants légitimement élus par le peuple – ont voté il y a quelques mois à peine.

Le fait qu'on nous présente cela comme le triomphe de la «vraie» démocratie contre «il Palazzo» fait évidemment partie du scénario de la farce, où on compte faire jouer aux électeurs le rôle des dindons.

Il y a toutefois le risque que le jeu de M. Riccarand réussisse: en ce cas, il est évident que le Conseil de la Vallée serait délégitimé sur toute la ligne, et par ricochet la majorité régionale et le gouvernement régional qu'elle a exprimé.

Le prochain Conseil devrait être élu avec les nouvelles lois électorales imposées par le référendum, qui, d'après l'avis des experts, sont confuses et contradictoires et n'assurent nullement la stabilité politique: une stabilité qui devient de plus en plus nécessaire au niveau régional, face au marasme romain.

La déstabilisation serait d'autant plus grave, qu'une éventuelle issue négative du référendum aurait des répercussions, lors de la prochaine législature, sur l'axe préférentiel entre l'UV avec les autres forces politiques régionalistes et autonomistes (Fédération et Edelweiss), qui vient d'être solennellement réaffirmé par les organes centraux respectifs.

Le référendum du 18 novembre représente donc une pierre d'achoppement pour comprendre si les Valdôtains veulent conserver le «système Vallée d'Aoste» tel qu'il s'est constitué et maintenu dans ces dernières décennies ou s'ils préfèrent affronter les inconnues d'un saut dans le vide, en se confiant les pieds et les mains liés aux forces du cartel anti-unioniste, qui se cache derrière le comité référendaire.

(*9 – à suivre*)

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

J'adore les chiens et j'estime que leur compagnie – qui, pour les êtres humains, remonte à la nuit des temps et qui a fait écrire des pages magistrales aux éthologues (je pense à Lorenz ou Mainardi) – est une joie, voire même un enrichissement personnel. Ce n'est pas un hasard si j'ai plus de confiance, même dans ma vie, en ceux qui croient en la magie du rapport avec le chien, en connaissant combien l'amour que ces animaux ont à l'égard de leurs propriétaires est puissant et hautement formatif. J'en suis certain à partir de mon expérience: si je pense à mon enfance et à ma jeunesse, deux courants de souvenirs reviennent dans mes pensées. Le premier est lié à mes chiens-loups: Brik, un mâle – dont j'ai un souvenir aussi lointain que vif – qui fut tué par des voleurs lorsque j'avais 8 ou 9 ans, suivi aussitôt de Laica, une femelle, qui m'accompagna pendant de nombreuses années et avec qui j'ai eu une amitié solide et pleine de complicité. Je revois son regard affectueux au moment où mon père vétérinaire, plein de pitié, mettait fin à ses souffrances à l'aide d'une piqûre, lorsque je la caressais. Un chien est un ami, comme le précise un ancien adage «le meilleur des amis». C'est vrai, je le pense toujours: aucun animal n'est entré en syntonie avec l'homme – qui s'est montré souvent ingrat – et il est d'autant plus vrai que, par un mécanisme incroyable mais tout à fait réel, les chiens finissent par ressembler à leurs patrons! Le deuxième courant de mes souvenirs est assez original et vient du métier de mon père, le vétérinaire, qui avait un penchant pour les grands animaux – les vaches étaient ses patientes les plus importantes – sans pour cela snober les chiens. Ainsi, non seulement je suivais le va-et-vient des clients à quatre pattes dans son dispensaire, mais souvent – comme une sorte d'aide de camp – il m'arrivait d'assister aux visites médicales ou aux opérations chirurgicales des pauvres patients allongés sur le lit de marbre. De la souffrance et de la peur qu'ils vivaient à ces moments là, j'ai appris à les admirer encore plus, parce que la voix de leur patron était une médecine unique, avec un effet placebo des plus efficaces, sur la base d'une motivation: la confiance.Le chien est confiant, il jette son cœur au-delà de l'obstacle. Il ne connaît ni les hypocrisies ni les duplicités, il est franc et loyal. Pour cette raison – en tant qu'école de vie – j'ai offert un *golden retriver* à mon fils Laurent. Il sera pour lui un vrai ami; il lui apprendra beaucoup de choses sans jamais pouvoir lui dire des mots, il l'écoutera dans ses défoulements et il lui suffira un jappement ou un coup de langue sur sa main pour lui dire: cher Laurent, je suis là, tu peux compter sur moi. Comme Brik et Laica, solidement gravés dans mon cœur et à qui je pense bien souvent – il m'arrive de les revoir dans les museaux des autres chiens – comme à une consolation lointaine qui vient droit de mon passé pour me rappeler tout ce qu'ils m'ont appris dans mon enfance en leur compagnie.

VERRÈS: LES SOUSCRIPTIONS SONT OUVERTES

L'Union Valdôtaine,
avec la section de Verrès et les sections voisines
a décidé d'acheter son siège de Verrès

Les inscrits et les sympathisants peuvent contribuer avec une souscription libre auprès de la section, du siège de Pont-Saint-Martin et du siège central.

Voici les noms des premiers souscripteurs:
Piero PROLA: 500,00 euros - Silvio PERRUCHON: 500,00 euros - Elio JANIN: 500,00 euros - Luigi MELLO SARTOR: 500,00 euros - Susy VALLINO: 225,00 euros - Silvio BEE: 600,00 euros - Marco FEY: 500,00 euros - Guido CESAL: 1.000,00 euros.

SUITE DE LA PAGE 1

Nous avons déjà voté!

commun» obtiennent 18 sièges sans obtenir 50%+1, il n'y a pas de deuxième tour;
- Eventuel deuxième tour (pour les 2 listes majoritaires) si aucune liste, ou *« programme commun » n'*a obtenu 50% + 1 des voix ou obtenu 18 sièges. Dans ce cas, le prix de gouvernabilité garantit 18 élus et l'ensemble gagnant doit, en fait, chercher un renforcement au sein du Conseil.

Forme de Gouvernement
- Election du Président du gouvernement et du gouvernement par le Conseil de la Vallée;
- Introduction de la fonction de Vice-président du gouvernement (indiqué par le Président, mais élu par le Conseil);
- Introduction de la motion de censure constructive au Président du gouvernement (avec l'indication du successeur et réglementations conséquentes);
- Réglementation des mandats pour les charges de Président et Assesseur qui est fixé à deux législatures;
- Réglementation de la motion de censure à un assesseur;
- Réglementation de la dissolution du Conseil de la Vallée (on évite le recours au Commissaire gouvernemental).

SUITE DE LA PAGE 1

Les rencontres sur le référendum ont débuté

Louvin et Riccarand.
Depuis 1994, 55 millions d'euros ont été dépensés pour la restructuration et la réorganisation de l'hôpital, qui aujourd'hui atteint les 80%. Un projet pour la réorganisation départementale est déjà prêt à être réalisé, avec la possibilité d'unir finalement dans un pôle unique tous les services (y compris ceux qui en ce moment sont disloqués au Beauregard): nous aurons un nouvel hôpital, dans le centre de la ville d'Aoste, sans avoir besoin d'en construire un autre à Quart on ne sait où, sans avoir besoin d'aller voter pour un référendum totalement inutile ».
Au contraire le Président Caveri a rappelé que *« la démocratie est un instrument ancien et très délicat.*

Nous avons eu besoin de plusieurs siècles pour arriver à des grandes conquêtes comme le suffrage universel: la démocratie peut avoir plusieurs formes et déclinaisons, et je pense que le Conseil Régional parfois en est une. Élu par le peuple valdôtain en 2003, le Conseil travaille toujours pour le bien-être de la communauté: la loi référendaire approuvée avec 30 votes en sa faveur sur 35 va, elle aussi, dans cette direction. C'est-à-dire qu'elle représente déjà la volonté de l'électorat.
Le comité référendaire voudrait transformer quelque chose d'inutile en un défi historique, mais pour nous la politique ce n'est pas faire la guerre, et les adversaires ne sont pas des ennemis: nous ne faisons pas de la polémique stérile, nous proposons aux citoyens nos raisons et la vérité sur les faits».

Introd - 20 octobre
Lors la rencontre avec la population de la commune d'Introd, présentée par le syndic Osvaldo Naudin étaient présents, pour l'Union Valdôtaine, le Président du Mouvement Guido Cesal et le conseiller régional Robert Vicquéry.
Tout d'abord le Président a voulu focaliser l'attention sur *« cette phase d'information sur le territoire, qui vient de débuter, avec laquelle on a trop parlé du référendum en tant qu'institution, et trop peu des propositions et de leurs possibles effets sur l'administration politique. Surtout par rapport à une loi qui a été récemment approuvée par 30 conseillers sur 35, lors d'une très longue séance au Conseil de la Vallée, et qui rend tout à fait inutiles ces propositions.*
Ne pas voter est un choix: ce n'est pas une invention de l'Union Valdôtaine, mais une possibilité prévue par la Constitution italienne (article 75) et qui est bien évidente avec la nécessité d'un quorum à atteindre.
Les citoyens ont 3 possibilités: voter oui, voter non ou ne pas voter. L'abstention est sans doute le moyen d'atteindre en toute sécurité l'objectif qu'on s'était posé ».
Pour ce qui est du conseiller Robert Vicquéry, il a voulu rappeler que *« le référendum sur l'hôpital, qui est sans doute la proposition la plus absurde, à une fonction précise dans la campagne électorale: il s'agit d'un miroir aux alouettes, inséré d'une façon sournoise parmi les autres propositions pour enflammer l'opinion publique, pour faire du bruit, de la démagogie.*
Mais en réalité, il s'agit d'une moquerie: ils parlent d'un nouvel hôpital, mais ils ne disent pas où, quand, comment et avec quel argent.
Ils ne le disent pas parce qu'il est impossible de construire un autre hôpital: à Aoste, il n'y a de place et les communes de la Plaine l'ont déjà refusé; les financements de l'Etat sont liés aux travaux de l'hôpital de l'avenue Genève (acheté lorsque j'étais assesseur par l'Ordine Mauriziano) et donc non transférables; et enfin toutes les études disent que le projet pour la réorganisation de l'hôpital existant représente la meilleure solution au problème ».

Saint-Marcel - 22 octobre
Le rendez-vous de Saint-Marcel a été introduit par le discours de Walter Lillaz, du Comité pour la défense de l'autonomie régionale et de ses organes prévus par le Statut Spécial de la Vallée d'Aoste, constitué par les forces politiques et par les représentants de la société civile qui sollicitent la non-participation au vote référendaire du 18 novembre prochain. Selon

Lillaz *« personne n'a mis en discussion le référendum en tant qu'instrument de démocratie: nous refusons plutôt les contenus de ce qui semble être à tous les effets une véritable provocation politique, et qui est très loin d'être une proposition ayant du sens.*
De plus, il faut rappeler que l'abstention ne représente pas une attaque à la démocratie, mais un véritable choix, prévu par la loi, qui par contre condamne la même décision en cas d'élections ».
Le débat a continué avec l'intervention de l'assesseur régional aux Ouvrages Publics Albert Cerise, qui a voulu rappeler *« le travail et le parcours qui nous ont amenés à l'approbation des trois lois au sein du Conseil de la Vallée.*
Le groupe hétérogène qui s'est occupé de rédiger ces lois avait tout d'abord essayé de dialoguer avec le comité référendaire, afin de trouver des points sur lesquels se mettre d'accord: mais, de ce côté, il n'y avait pas la volonté de discuter, l'objectif final était le défi politique à tout prix. Alors nous avons continué avec les forces politiques qui ont enfin approuvé les lois à très large majorité: le travail long et difficile que nous avons fait représente déjà la volonté des Valdôtains, surtout si l'on pense qu'au contraire, les propositions du comité référendaire ont été rédigées par 3-4 personnes, à toute vitesse, sans critères ni cohérence, et uniquement dans le but de créer de la confusion.
Il ne faut pas aller voter, nous l'avons déjà fait ! ».

Résultats des Batailles de Reines Finale Régionale

Poudre d'Edy Bignon de Pollein, reine en deuxième catégorie

Du spectacle à l'état pur. C'est, en effet, ce à quoi les spectateurs de la 50ème finale régionale des Batailles de Reines ont pu assister lors de cette journée tant attendue, dimanche dernier, dans l'arène de la Croix Noire, à Saint-Christophe. Des 201 vaches pouvant participer à la finale 19 étaient absentes pour des raisons techniques et principalement concernant le fait qu'elles ne soient pas gravides ce jour-là, en voici les noms : Venise des Frères Clos, Cinguetta des Frères Clos, Souris de Donzel Quendoz, Liona d'Adriano Borinato, Queggion de Renzo Marquis, Morienne de Loris Pieiller, Matador de Didier Milesi, Tormenta de Maria Rita Favre, Fuoco de Sabina Pellissier, Frigonne de Moreno Nossein, Perla d'Elvina Bonin, Ballerina de Simone Réan, Tequila d'Emilio Bétral, Magaly de Gianni Champion, Poudre d'Elio Cerisey, Souris de Laurent Nolly, Feronda de Franco Borroz, Contessa de Sergio Yeuillaz, et Toulouse d'Alfreda Tillier. La vache la plus lourde était Volène d'Elio Montrosset avec ses 840 kg (une des vaches les plus lourdes de l'histoire des Batailles), et deux autres vaches avaient dépassé les 800 kg s'agissant d'Ardia de Gildo Bonin (810 kg) et Merveille de Michel Squinobal (805 kg) mais ces dernières ont été éliminées dès les premiers tours, au contraire Volène se place à la troisième place et confirme le résultat obtenu l'année dernière. Comme c'est le cas depuis quelques années, les passionnés du genre ont assisté à des combats spectaculaires dès les premiers tours confirmant que les vaches qui se sont qualifiées pour cette finale sont véritablement des reines, conséquence du très bon travail accompli par les éleveurs de la Vallée qui sélectionnent leurs bêtes avec toujours plus d'attention. Les reines régionales ont toutes les trois changées mais pas totalement dans le sens où Mourina des Frères Viérin de Pollein, reine l'année dernière en deuxième catégorie, devenue plus lourde, cette année, a mâté ses adversaires également en première catégorie en obtenant le bosquet de la Reine des Reines de cette cinquantième édition. La reine en titre pour la première catégorie Venise des Frères Clos n'était pas présente alors que la reine de la troisième catégorie, Tonnerre de Stefano Mosquet était inscrite aussi cette année toujours pour la troisième catégorie mais a été éliminée lors des huitièmes de finale par Lombardeun de La Borettaz, une grande reine que tous les passionnés connaissent et qui grâce à une forme extraordinaire a remporté le bosquet de la troisième catégorie, celui qu'elle avait, en effet, il y a six ans, effleuré d'un souffle en se plaçant à la deuxième place lors de la finale. Une carrière extraordinaire comme celle de Reinetta de Claudio Berthod qui se place à la deuxième place de la dexième catégorie et qui se rend lors de la finale face à Poudre d'Edy Bignon de Pollein par une victoire presque surprenante mais bien méritée. Les huit génisses mises en jeu par les sponsors et tirées au sort parmi les éleveurs de toute la Vallée ont été offertes à Dalbard Rosy celle provenant de l'élevage de Luciano Viérin et offerte par le Self, à Dentoni Moreno celle provenant de Roberto Rosaire et offerte par l'Unicredit, à Anna Voyat celle de Bionaz Elviro offerte par la Cogne Aciers Spéciaux, à Severino Muin celle de Fabio Pascal offerte par Gedirama, à Ronny Vial celle d'Aurelio Crétier offerte par la SanPaolo, aux Frères Almici celle de Sandro Bonin offerte par Mussa Peretto et Cesare Chabloz, à Massimo Rolland celle de Dino Ronco offerte par la BCC Valdôtaine et la dernière à Vilma Cerise celle des Frères Yeuilla et offerte par Gros Cidac. A l'occasion de ce cinquantenaire, les vaches ont été récompensées avec une sonnaille dès les huitièmes de finale alors que normalement elles le sont seulement à partir des demi-finales. D'autres reines ont été récompensées à savoir Tonnerre des Frères Viérin (vraiment exceptionnelle si l'on pense qu'elle a combattu en première catégorie car son poids dépassait de 5 kg la limite de la seconde catégorie ! et elle est arrivée quand même aux quarts de finale…bravo !) Promesse de Patrick Brocard, Moureun de Samuele Grimod et Tonnerre d'Ezio et Davide Viérin comme vaches les plus combatives. Journée exceptionnelle pour La Borettaz de Gressan qui place Lombardeun à la première place en troisième catégorie, Furia (fille de Lombardeun) à la troisième place pour la deuxième catégorie et Diane à la troisième place en première catégorie.

Première catégorie: Mourina des frères Viérin change de poids mais pas de résultat. Reine régionale l'année dernière en deuxième catégorie, elle est reine régionale, cette année, en première catégorie. Pour arriver jusqu'au Bosquet tant convoité, elle élimine Souris de Piero Busso, Praga de Luciano Cuc, Reinon de l'entreprise Verney, Mandoline de Corrado Anselmet, Volène d'Elio Montrosset en demi-finale et en finale, une combative et surprenante Merlin appartenant à l'entreprise agricole Verney (Gressan). L'autre demi-finale s'est disputée entre Merlin de l'entreprise Verney et Diane de La Borettaz, vache que certains annonçaient comme la favorite mais avec un poids qui restait à évaluer, car Diane l'année dernière s'était placée à la deuxième place lors de la finale de la troisième catégorie. Cette année, elle est reine en deuxième catégorie à Valtournenche et le jour de la finale régionale, elle rentre dans la première catégorie. La finale avec Merlin était véritablement fascinante mais la vache de l'entreprise Verney a mis tout de suite en évidence sa force physique et après quelques minutes de combat, elle oblige Diane à se rendre. Mourina, au contraire, s'était débarrassée un peu plus rapidement de Volène d'Elio Montrosset qui malgré ses 150 kg en plus n'a pas réussi à s'imposer. En finale, après une très longue phase d'intimidation, le combat commence. Se seront sans doute la fatigue et la force de Mourina qui cette année obligeront Merlin à accepter le titre de dauphine.

Deuxième catégorie: Un pronostic difficile à deviner. En effet, parmi les favorites, on pense davantage aux reines des différents concours et, à tort, on met de côté les deuxièmes, voir même les troisièmes places qui ont été qualifiées. Car précisément, la reine, cette année, n'est autre qu'une vache qualifiée à la deuxième place lors du concours de Valgrisenche. Nous parlons de Poudre d'Edy Bignon qui, au bout de 14 années après sa célèbre grand-mère Rondella, remporte le bosquet de la deuxième catégorie pour l'étable d'Edy Bignon à Pollein. Lors de cette journée, elle élimine Choucas d'Angelo Letey, Tango des Frères Bal, Zara d'Angelo Berriat, lors d'une belle demi-finale Furia de La Borettaz et en finale la fantastique Reinetta de Claudion Berthod qui n'a rien pu faire contre la force de Poudre. Reinetta a éliminé en demi-finale Reinon de Leo Vuillermoz, alors que lors du tour précédent elle s'est défendue pendant environ une demi-heure contre Gitane d'Edy Henriet et encore avant elle avait eu un combat difficile avec Negra de Gildo Bonin. Un grand mérite donc également à cette reine qu'est Reinetta. A la finale participait aussi la sœur jumelle de Poudre Bambino toujours pour la deuxième catégorie et qui curieusement avait battu sa jumelle lors de la finale à Valgrisenche alors qu'elle s'arrête très tôt ce jour-là.

Troisième catégorie: Lombardeun de La Borettaz couronne avec un bosquet régional une carrière extraordinaire. En effet, avec à ses épaules une série de belles victoires depuis l'année 2000, elle s'était qualifiée cette année en remportant le concours éliminatoire du Petit-Saint-bernard lors d'une très belle finale, pas trop longue mais très intense elle élimine Tormenta d'Ettore Brillo une des favorites de la journée, reine à Saint-Christophe, alors qu'en demi-finale, elle bat Princesse d'Alex Parlèaz. Durant les rencontres précédentes, elle élimine Caprice de Giulio Borbey, Bandit d'Albert Ouvrier, la reine en titre Tonnerre de Stefano Mosquet et Bandit d'Edy Damarino. En demi-finale de l'autre côté se sont affrontées Cybèle d'Edy Surroz et la susmentionnée Tormenta d'Ettore Brillo.

Mourina des frères Viérin de Pollein, reine en première catégorie

Lombardeun de La Borettaz de Gressan, reine en troisième catégorie

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Châtillon
a le triste regret d'annoncer le décès de

Madame Teresa CHEILLE
veuve Grange
âgées de 85 ans

La communauté unioniste de Châtillon adresse ses sincères condoléances à sa fille Dominique avec son époux Domenico Calza, à ses petits-enfants Henri, Président de la Section, et Annie, ainsi qu'à tous ses parents.

REMERCIEMENT

Section de l'Union Valdôtaine de Charvensod

Les familles **BOLDRINI** et **LUCIANAZ** remercient tout particulièrement le curé don Paolo Papone, les sections de l'Union Valdôtaine de Saint-Martin de Corléans et de Saint-Christophe, les sapeurs-pompiers, ainsi que les parents et les amis qui ont participé par leur présence et par la pensée à leur douleur.

VIE DE NOS SECTIONS

La section de Courmayeur organise les rencontres suivantes pour soutenir la liste "Courmayeur, la nuova via" en vue des élections communales du 11 novembre prochain.

Comice d'ouverture
Vendredi 26 octobre, 20h30 - Auditorium des écoles élementaires
Dolonne - La Villette - Entrelevie
Dimanche 28 octobre, 20h30 **-** Forno di Dolonne
Entreves - La Palud - Planpincieux
Dimanche 4 novembre, 20h30 - Elise d'Entrèves
La Saxe - Larzey
Lundi 5 novembre, 20h30 - Latteria de La Saxe
Villair - Plan Gorret
Mardi 6 novembre, 20h30 - Forno du Villair Inferiore
Comice de clôture
Vendredi 9 novembre, 20h30 - Centre des Congrès

referendum
18 novembre 2007

se non voti è una scelta

hai capito che la **dichiarazione preventiva** delle alleanze politiche per le liste elettorali è già prevista dalla nuova legge elettorale della Regione.
Votare nuovamente è inutile.

non farti strumentalizzare

pas de sens, pas de vote

UNION VALDÔTAINE

FEDERATION AUTONOMISTE
FEDERAZIONE AUTONOMISTA

STELLA ALPINA
VALLÉE D'AOSTE